



LE VOYAGE D'ÉTUDE DANS LES PAYSAGES HABITÉS

ARRÊT 3

MOBILITÉS ET APAISEMENT DES CENTRES-BOURGS



INTRODUCTION - SOMMAIRE

UN VOYAGE D'ÉTUDE POUR OUTILLER LES COMMUNES DANS LEURS FUTURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT À TRAVERS DES EXEMPLES CONTEXTUALISÉS

Ce carnet est pensé comme un « voyage d'étude » fait d'une succession d'arrêts pour s'intéresser de façon concrète et contextualisée à la fabrique des espaces publics et des projets d'aménagement des communes.

Chaque voyage est organisé de la façon suivante :

POINT DE DÉPART : « CONSTAT ET ENJEUX »

Une présentation succincte de la thématique abordée et des enjeux qui lui sont associés.

ARRÊT 1 : « CAS D'ÉTUDE »

Un contexte en centre-bourg qui a besoin d'être transformé ou requalifié et sur lequel un regard collectif a été posé durant le Plan Paysage.

ARRÊT 2 : « CAS D'ÉCOLE »

Un ou des projets déjà réalisés et inspirants sur le territoire du Pays de Craon et qui mérite(nt) d'être mis en valeur.

ARRÊT 3 : « ET AILLEURS ALORS ? »

Une ou des références de projets en dehors du territoire et qui offrent des exemples et des sources d'inspiration.

POINT D'ARRIVÉE : « LES VOYAGES FORMENT LA GÉNÈSE »

Une série d'actions à mettre en place pour poursuivre la dynamique d'accompagnement des communes sur tous les enjeux soulevés.

*Ces réflexions, principes
et préconisations
doivent donner envie de
passer à l'action et de
poursuivre le voyage !*



Rappel des Objectifs de Qualité Paysagère sur les paysages habités :



OQP #1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG POUR PARTICIPER À LEUR REVITALISATION



OQP #2

FAIRE DES VILLAGES DES ESPACES D'ACCUEIL DE LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES



OQP #3

ŒUVRER POUR LES MOBILITÉS DOUCES ET L'APAISEMENT DES ESPACES HABITÉS



OQP #4

ÉVITER L'UNIFORMISATION DES ENTRÉES DE VILLAGES ET DES NOUVELLES OPÉRATIONS D'URBANISME



OQP #5

IMPLIQUER TOUTES LES PARTIES PRENANTES DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

C'est la thématique qui est abordée dans ce carnet !

La version détaillée de ces OQP est disponible dans le carnet PRÉPARATIFS AU VOYAGE.





POINT DE DÉPART : « CONSTAT ET ENJEUX »

LES MOBILITÉS : UN ENJEU À PRENDRE EN COMPTE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE RÉFLEXION

ENJEUX ET OBJECTIFS DES POLITIQUES DE MOBILITÉ

À L'ÉCHELLE DU PAYS DE CRAON

Penser à tous les modes de déplacements sans en exclure aucun et en ayant conscience :

- que chaque usager a des besoins, des contraintes et des habitudes différents en fonction des types de déplacements (pour le travail, les loisirs, les courses, les rendez-vous divers, etc.),
- mais qu'il y a nécessité à redonner une place de choix aux mobilités douces (vélo et piéton), dans un contexte où ces modes de déplacements peuvent et doivent constituer des alternatives crédibles et efficaces à l'automobile. Cela passe par le fait de penser de façon cohérente leur déploiement à différentes échelles :

1. Celle des espaces publics des centres-bourgs, dans une logique d'apaisement, de partage de l'espace et de meilleure prise en compte des profils les plus fragiles de piétons – enfants et personnes âgées notamment. (voir le carnet 2 sur les enjeux de revitalisation)

2. Celle des connexions entre les communes, sur des axes stratégiques de déplacement, en réfléchissant à la manière d'accueillir les marcheurs et les cyclistes de façon sécurisée et efficace.

Sans oublier bien sûr les itinéraires de loisirs et de découverte ! (voir le carnet « vers un guide des pépites du Pays de Craon » pour des précisions sur cet aspect)



3. Celle, enfin, de l'ensemble du territoire du Pays de Craon (mais aussi bien sûr au-delà), dans une logique de déploiement d'une stratégie de mobilités à long terme et cohérente.

DES DOCUMENTS SOCLES ET DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SUR LESQUELS S'APPUYER

Afin d'œuvrer au bon équilibre des modes de déplacements, il convient de s'intéresser à ces différents enjeux de façon transversale. Pour ce faire, différents documents et études existent :

> Un Schéma Directeur des Mobilités Actives du Pays de Craon a été élaboré en 2022 par le bureau d'étude *Immergis*. Il s'agit d'un document stratégique, qui s'intéresse en particulier au développement d'aménagements cyclables. Les pages suivantes ont vocation à en présenter le contenu, à inciter à le consulter et à s'en servir dans les différentes réflexions à venir en termes de mobilités.

> De façon complémentaire, il convient aussi de s'intéresser aux enjeux en lien avec la marche à pied, qui constitue le mode de déplacement le plus universel et doit, de ce fait, faire l'objet de la plus grande attention dans les projets d'aménagement et de revitalisation des communes. Concernant le cas des espaces publics de centre-bourg, certains principes d'aménagement en faveur de la marche sont donc proposés dans ce carnet sous forme de fiches-préconisations sur des configurations que l'on retrouve très fréquemment.

Sur les enjeux en lien avec la marche à pied, l'ADEME a édité un guide – disponible gratuitement en ligne – qui présente les grand enjeux et des pistes d'actions très intéressantes !





ARRÊT 1 : «CAS D'ÉTUDE»

L'APAISEMENT DES CENTRES-BOURGS : UNE SÉRIE DE PRINCIPES EN FAVEUR DES PIÉTONS

1 PACIFIER LES RUES QUI TRAVERSENT LES CENTRES-BOURGS

Constat

En centre-bourg, les espaces où piétons et cyclistes peuvent circuler confortablement sont souvent résiduels et ne permettent pas des itinéraires de proximité. Il faut, dès que possible et en tenant du contexte, libérer de l'espace aux modes actifs.

Actions

> Faire du piéton le mode prioritaire en banalisant la zone de rencontre sur la chaussée pour libérer de l'espace disponible aux modes actifs et limiter le trafic de transit.

> S'affranchir des codes de l'aménagement urbain (notamment les trottoirs) et atténuer le vocabulaire routier de la voie.

> Développer la présence végétale sur les frontages (terrain compris entre la base d'une façade et la chaussée) pour instaurer une atmosphère de rues jardinées.

> Rendre facilement accessibles à pied tous les équipements, commerces et services.

> S'appuyer sur les réseaux de chemins et de sentiers, pour relier hameaux et centre-bourg.

> Seule la partie carrossable de la voie carrossable est imperméabilisée et n'accueille pas les plantes ni les piétons. Le reste peut accueillir, sous sa surface, les racines des plantes, à l'image des chemins ruraux.

Le modèle de la rue urbaine disparaît pour laisser place à un concept plus proche des chemins ruraux : partage de l'espace avec priorité des modes actifs.



Maintien des accès aux entrées de propriétés

Disparition des trottoirs pour privilégier une voie partagée (zone de rencontre)

Installation de bancs et incitation à l'appropriation des frontages

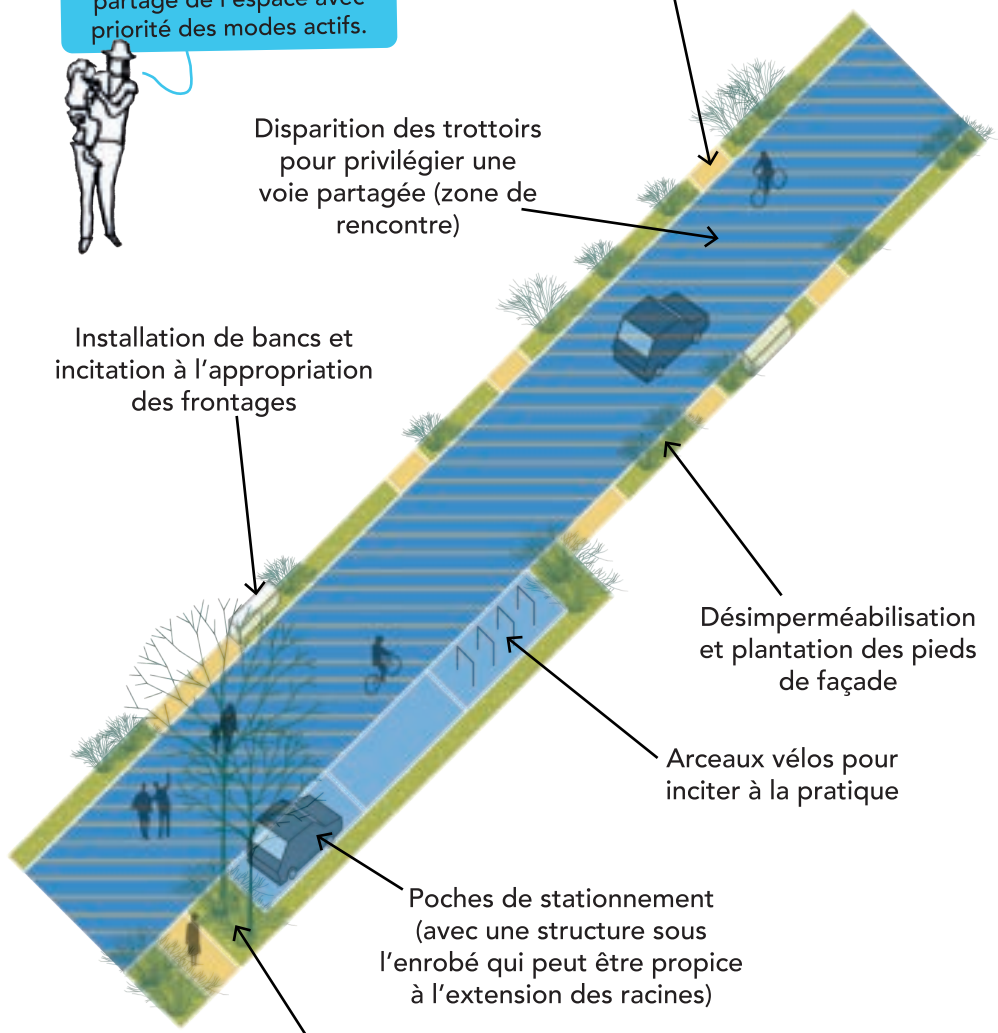
Désimperméabilisation et plantation des pieds de façade

Arceaux vélos pour inciter à la pratique

Poches de stationnement (avec une structure sous l'enrobé qui peut être propice à l'extension des racines)

Dégager des espaces de pleine terre pour planter généreusement

-  voie partagée (zone de rencontre)
-  espace végétalisé en pleine terre





ARRÊT 1 : « CAS D'ÉTUDE »

L'APAISEMENT DES CENTRES-BOURGS : UNE SÉRIE DE PRINCIPES EN FAVEUR DES PIÉTONS

1 PACIFIER LES RUES QUI TRAVERSENT LES CENTRES-BOURGS

RÉFÉRENCES INSPIRANTES



La traversée de Poët-Laval (Drôme) aménagée de façade à façade dans l'idée de gommer le caractère routier du centre-bourg et de mettre en avant l'identité du village.



À Saint-Félix-Lauragais (Haute-Garonne), une écluse en centre-bourg est créée pour ralentir la circulation et, dans le même coup, créer des espaces végétalisés et élargir les trottoirs.



Chédigny (Indre-et-Loire) base sa stratégie mobilités douces sur la végétalisation massive, la réglementation (refonte du plan de circulation et de stationnement à l'échelle de toute la commune, zone de rencontre en cœur de village) et l'aménagement (sol continu de façade à façade).



Ce plateau piéton en plein centre-bourg de Moutiers-en-Puisaye (Yonne) se fond dans le décor, ne dénature pas l'ambiance du bourg et met en valeur son petit patrimoine architectural.



ARRÊT 1 : «CAS D'ÉTUDE»

L'APAISEMENT DES CENTRES-BOURGS : UNE SÉRIE DE PRINCIPES EN FAVEUR DES PIÉTONS



REVALORISER LES CHEMINS ET LES SENTIERS QUI RELIENT LES BOURGS ET LES SECTEURS RÉSIDENTIELS

Constat

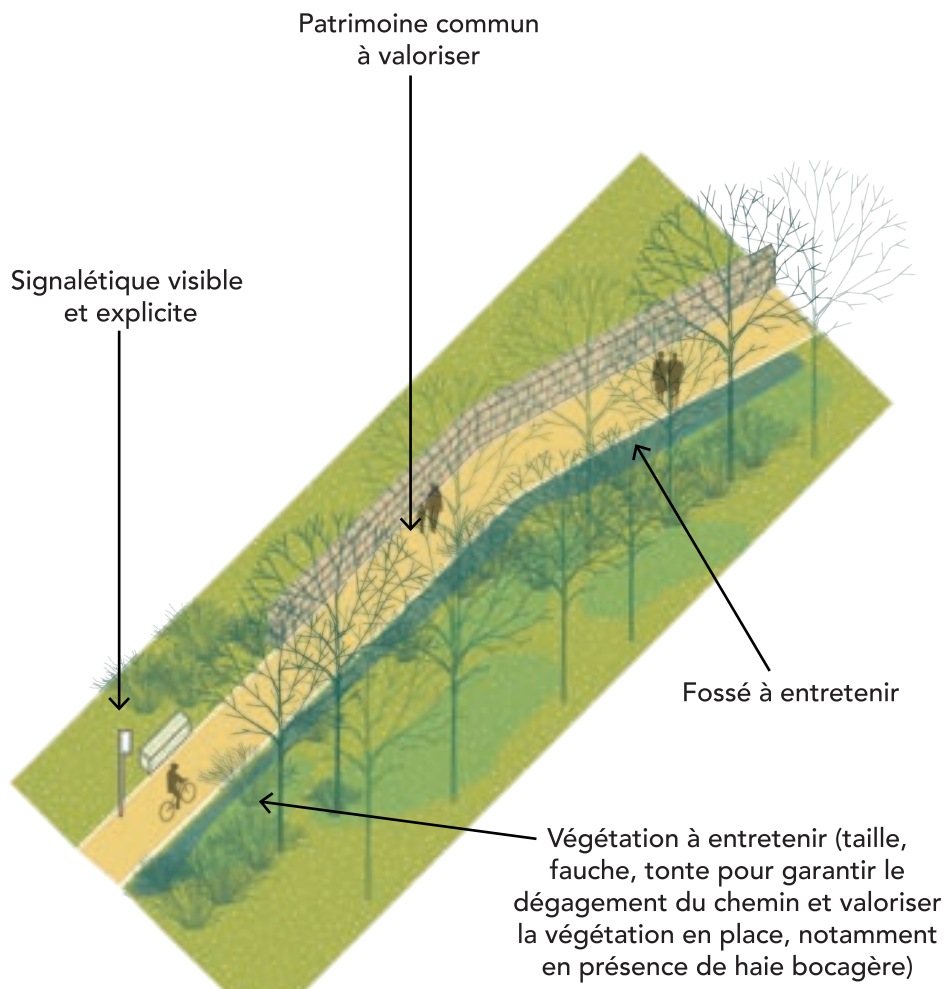
Les chemins et sentiers représentent un potentiel pour les trajets du quotidien comme pour les loisirs. De ce fait, ils méritent qu'on leur porte une attention particulière en termes d'entretien et de valorisation.

Actions

- > Rendre les chemins accessibles pour toutes et tous.
- > S'appuyer sur les chemins ruraux et sentiers pré-existants pour repenser un maillage alternatif, réservé aux modes doux.
- > Connaître, entretenir et valoriser les chemins ruraux (recensement, tonte, signalétique, etc.).
- > Valoriser le patrimoine végétal et bâti : panneaux explicatifs, entretien, inscription dans des parcours, etc.
- > Valoriser les abris du soleil, de la pluie (avancée de toits, arbres parasols, petits bâtiments quelque peu oubliés, surtout dans le villages, etc.).
- > Ne pas opposer marche utilitaire et marche loisir, mais les considérer au contraire comme complémentaires.

Ces chemins sont pour un usage exclusif des piétons et des vélos (et des tracteurs quand les dimensions le permettent).





C'est un patrimoine à mettre en valeur, à entretenir et à rendre accessible pour toutes et tous, surtout en pays bocager comme ici !



Chemin exclusivement dédié aux modes actifs



ARRÊT 1 : «CAS D'ÉTUDE»

L'APAISEMENT DES CENTRES-BOURGS : UNE SÉRIE DE PRINCIPES EN FAVEUR DES PIÉTONS



REVALORISER LES CHEMINS ET LES SENTIERS QUI RELIENT LES BOURGS ET LES QUARTIERS

RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Un cheminement piéton pour entrer dans le bourg de Marçay (Vienne).



La ceinture verte de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais) met en valeur les paysages et le patrimoine local tout en étant reliée aux chemins ruraux et communaux ainsi qu'à des bâtiments publics.

À La Romieu (Gers), création d'une surlargeure le long de la route en entrée de village (par rachat d'une bande sur la parcelle agricole) pour sécuriser le cheminement piéton et plantations d'une haie d'essences locales pour accompagner les marcheurs réguliers comme occasionnels.



Un sentier qui s'intègre bien dans le paysage tout en étant jalonné d'espaces de pause dans un mobilier aux formes brutes mais confortables, à Brandenburg (Allemagne).



ARRÊT 1 : «CAS D'ÉTUDE»

L'APAISEMENT DES CENTRES-BOURGS : UNE SÉRIE DE PRINCIPES EN FAVEUR DES PIÉTONS

3 PACIFIER LES VOIRIES ET LES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS

Constat

Les abords des bâtiments et équipements publics majeurs en centre-bourg (mairie, église, école, services, commerces, etc.) doivent pouvoir être apaisés pour que puissent s'épanouir les piétons et se déployer des usages conviviaux.

Actions

- > S'appuyer sur les outils réglementaires d'apaisement et de réduction des vitesses (zone de rencontre, zone 30).
- > Dégager des emprises libres pour les modes actifs en sanctuarisant des parvis hospitaliers et accessibles.
- > Connaître et réguler la capacité de stationnement, à l'aide d'études sur son état et les besoins réels qu'il représente.
- > Garantir la porosité de la voie en aménageant des traversées piétonnes sécurisées avec une continuité du sol (type plateau piéton).
- > Réduire l'emprise de la chaussée et reconquérir de l'espace pour les modes actifs, les usages et la végétalisation.
- > Réinventer les codes d'aménagement de l'espace public en travaillant sur le nivellement, le revêtement, le végétal, le mobilier, etc.

Voir le carnet #1
sur la revitalisation
pour des références
de projet !





ARRÊT 2 : «CAS D'ÉCOLE»

DES EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR D'UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE

Exemple 1 : la route de Château-Gontier à Craon



Ce n'est pas facile quand la route est large et rectiligne. Il faut alors oser rétrécir visuellement, planter le long et mettre les piétons en retrait tout en leur offrant un confort de marche à la hauteur, ce qui est le cas ici.

Un projet de requalification de la voirie pensé pour être simple, fonctionnelle et bien se fondre dans le paysage.



Exemple 2 : déviation de Cossé-le-Vivien



Un virage de la route, un pont et c'est suffisant pour imposer une autre image de l'entrée de bourg.

La création de la déviation a permis de requalifier la route et d'améliorer le partage entre les différents modes, au profit des vélos et des piétons.



Exemple 3 : cheminement sécurisé à Brains-sur-les-Marches



Un cheminement piéton séparé des flux automobiles et valorisé par un alignement existant et des plantations de vivaces en plein terre.

Exemple 4 : animation « à bicyclette dans les fermettes » (Tiers-lieu du Touche-à-Tout à Livré la Touche)



La valorisation des mobilités douces passe aussi par l'organisation d'événements de sensibilisation. C'est le cas par exemple avec la journée « À bicyclette dans les fermettes » organisée tous les ans. Un itinéraire à vélo en Pays de Craon pour partir à la découverte de producteurs locaux tout en s'interrogeant sur les améliorations à apporter en faveur des cyclistes !





ARRÊT 1 : «CAS D'ÉTUDE»

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES : UNE SÉRIE D'ACTIONS EN FAVEUR DU VÉLO

Rappel des enjeux et objectifs du SDMA du Pays de Craon

« La Communauté de Communes du Pays de Craon est engagée dans une démarche de promotion d'une mobilité décarbonée, durable et sociale sur son territoire. Cette démarche se traduit notamment par la volonté de réaliser un Plan de Mobilité Simplifié ainsi qu'un Schéma Directeur des Mobilités Actives qui lui est associé.

De façon à promouvoir les modes actifs, et avant tout la pratique cyclable, la Communauté de Communes du Pays de Craon a initié l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives, visant à orienter et encadrer le développement de la politique du territoire à court et moyen termes.

Ce document est le fruit de nombreux échanges au cours de l'année 2021 et 2022 entre l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, des communes du territoire ainsi que de concertations et de sollicitations de la population.»





FICHES ACTIONS

AXE 1 : RENFORCER ET VALORISER LE RESEAU CYCLABLE DU TERRITOIRE

- Fiche action 1 : Développer des boucles locales et un réseau de voies vertes
- Fiche action 2 : Mise en place d'une signalisation directionnelle
- Fiche action 3 : Développer et mailler le réseau d'aménagements cyclables
- Fiche action 4 : Renforcer l'offre de stationnement (qualité/quantité), notamment dans les établissements scolaires

AXE 2 : DEVELOPPER DES SERVICES VELO ADAPTES

- Fiche action 5 : Mise en place d'une aide à l'acquisition de matériel vélo
- Fiche action 6 : Mettre en place de stations de réparation, gonflage, et de repos
- Fiche action 7 : Extension du service de VAE

AXE 3 : ANIMER ET ACCOMPAGNER A LA PRATIQUE DU VELO

- Fiche action 8 : Communiquer pour inciter à la pratique du vélo
- Fiche action 9 : Sensibiliser aux mobilités douces dans les écoles
- Fiche action 10 : Réalisation d'actions évènementielles en faveur des mobilités actives



POINT D'ARRIVÉE

LES VOYAGES FORMENT LA GENÈSE D'UN BON PROJET D'AMÉNAGEMENT [1/2]

Les éléments présentés dans ce carnet donnent envie de mettre sur pied des projets de qualité à l'échelle des bourgs du Pays de Craon !

Mais la route est encore longue et il convient de poursuivre cette dynamique sur les « paysages habités » afin de lui donner corps et de la faire atterrir concrètement sur les communes intéressées et concernées.

Pour se faire, plusieurs actions méritent d'être entreprises. Et le point d'arrivée est donc un point de concrétisation, qui correspond à une feuille de route d'actions complémentaires à déployer dans les années à venir.

Celle-ci repose sur :

- une action transversale qui vise à poursuivre le « voyage d'étude sur les paysages habités »,
- une série d'actions pour chacune des thématiques abordées dans les cinq carnets.

ACTION TRANSVERSALE

POUR SUIVRE LE « VOYAGE D'ÉTUDE SUR LES PAYSAGES HABITÉS »

- > Déterminer une thématique de travail collective sur laquelle les communes souhaitent un accompagnement.
- > Identifier les secteurs et projets à l'échelle de la CCPC qui peuvent constituer un « cas d'étude » ou un « cas d'école » sur la thématique.
- > Organiser une journée d'étude à destination des élus et des techniciens des communes de la CCPC.

(voir le carnet #5 du voyage d'étude pour des précisions et une proposition de voyage et d'arrêts thématiques).

Ce voyage d'étude peut être pensé au long cours, avec une série de deux journées thématiques par an. Au fil des années, les thématiques déjà abordées pourront l'être à nouveau, de façon à actualiser les réflexions et les préconisations et apporter de nouveaux éclairages et exemples.



ACTION REVITALISATION DES ESPACES PUBLICS



ACCOMPAGNER À LA RÉALISATION D'UNE SÉRIE DE «PLANS-GUIDES D'ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG» À L'ÉCHELLE DU PAYS DE CRAON

> Nécessité d'accompagner les communes sur les projets qu'elles portent et pour lesquels il convient qu'elles soient suivies par des équipes ou intervenants compétents et en phase avec les enjeux en termes d'adaptation au changement climatique.

> Intérêt à penser les dynamiques de requalification et de revitalisation à l'échelle de tout le bourg dans une logique de « plan-guide d'aménagement ». Il s'agit d'une étude qui vient en amont des projets de maîtrise d'œuvre spécifique qui permet de structurer une vision à long terme et cohérente de l'évolution d'une commune, dans une logique de continuité et de complémentarité entre les différents secteurs et projets qui la concernent. Cela permet également d'éviter les coups-partis et de penser l'évolution de façon cohérente et réfléchie dans l'espace et dans le temps (en tenant compte des moyens financiers et humains mis à disposition).

> Cet accompagnement, de façon à ce qu'il soit cohérent et pérenne à l'échelle de la CCPC, pourrait judicieusement prendre la forme d'un marché à bons de commande avec un bureau d'étude composé d'au moins un paysagiste concepteur. Le principe du marché à bons de commande peut permettre :

- de bien prendre en compte l'identité locale dans la conception des projets,
- d'accentuer la connaissance fine du contexte et des enjeux du territoire grâce à un suivi rigoureux,
- voire de mutualiser les réflexions, les projets et les coûts de conception à l'échelle de plusieurs communes qui souhaiteraient travailler sur des thématiques similaires.



POINT D'ARRIVÉE

LES VOYAGES FORMENT LA GENÈSE D'UN BON PROJET D'AMÉNAGEMENT [2/2]

ACTION VÉGÉTALISATION DES CENTRES-BOURGS



MUTUALISER LES BONNES PRATIQUES ET LES OUTILS POUR FACILITER LA GESTION VERTUEUSE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS DES VILLAGES

- > Achat d'outils d'entretien de façon conjointe à plusieurs services espaces verts de communes et/ou par la CCPC afin de réduire les coûts d'investissement et de créer des logiques de partage entre villages (un broyeur de compétition pour faire du paillage, des outils mécaniques pour faucher quand l'herbe est haute, pour andainer les rémanents de coupe, etc.).
- > Organisation de journées de formation/chantier des jardiniers municipaux à des techniques alternatives (paillage végétal, plessage et recépage de haie en lotissement, stockage des produits de coupe sous forme de ramées, etc.), ou des chantiers communs à plusieurs communes pour mutualiser les forces.
- > Organisation de visites de projets inspirants sur des communes du territoire ou des alentours.

ACTION MOBILITÉS ET APAISEMENT



ORGANISER DES JOURNÉES DE TERRAIN «MISE EN SITUATION À PIED OU À VÉLO»

- > Organisation de journées de diagnostics partagés qui proposent de mettre les habitants en situation de déplacement à pied ou à vélo dans les secteurs en questionnement. À partir de parcours prédéfinis et d'outils permettant d'observer les points faibles et forts de chaque parcours, ces diagnostics permettront d'envisager des actions ciblées et efficaces en fonction des réalités des usagers.

Les actions fléchées dans le Schéma Directeur des Mobilités Actives du Pays de Craon sont, évidemment, aussi à prendre en compte et mettre en place ! (voir carnet #3)



ACTION NOUVELLES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT



ÉLABORER UNE FEUILLE DE ROUTE PROGRAMMATIQUE POUR TOUT NOUVEAU PROJET

> Concevoir toutes les nouvelles opérations – aménagements et projets de constructions – sur la base d'une feuille de route qui met en avant les logiques de préservation et de valorisation des atouts patrimoniaux et paysagers du Pays de Craon :

- commander des études pré-opérationnelles ciblées pour affiner les programmes et anticiper les impacts des projets sur le contexte dans lesquels ils s'implantent,
- intégrer aux appels d'offre un cahier des charges exigeant sur les enjeux programmatiques, environnementaux et paysagers de chaque nouveau projet en faisant éventuellement appel à des cabinets spécialisés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- mettre en place des permanences du/de la chargée de mission Plan Paysage sur le territoire afin que les porteurs de projets (publics ou privés) puissent être accompagnés dans leurs démarches, conseillés sur les protocoles à déployer et orientés vers les bons interlocuteurs,
- exiger, dans les appels à candidature, la présence de paysagistes-concepteurs dans les équipes de maîtrise d'œuvre opérationnelle.

ACTION DÉMARCHES DE CO-CONSTRUCTION



ORGANISER UNE SÉRIE DE TEMPS FORTS ANNUELS POUR FAVORISER L'IMPLICATION DE TOUS ET TOUTES

> Dans la continuité des multiples initiatives organisées dans le cadre du plan paysage, poursuivre cette dynamique d'implication locale autour de trois dispositifs complémentaires et qui s'adressent à des publics différents :

- journée « diagnostic partagé » sur une commune qui souhaite mener une réflexion collective sur un enjeu en termes d'aménagement (voir carnet #5),
- micro-résidence de la « caravane des paysages » avec des stands à des endroits stratégiques pour récolter les avis et les envies du grand public sur l'évolution de leurs paysages quotidiens (voir carnet #5),
- action participative « quels visages ont vos paysages ? » (voir l'action 6 du carnet « vers un guide des pépites du Pays de Craon »).



mai 2025

LE VOYAGE D'ÉTUDE DANS LES PAYSAGES HABITÉS

ARRÊT 1 LA REVITALISATION DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG



Rédaction, illustration et mise en page



**LAURENT
CHALARD**
géographe

avec le soutien financier de

